

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 juillet 2019

Le 8 juillet deux mille dix-neuf à 20 h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent SOLER, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal.

Étaient présents : Mrs SOLER Laurent, Maire, BOUCHER Stéphane, CORDIER Sylvain, HOUSSIER Cédric, MERAY Daniel, TURPIN Nicolas, TREGUIER Gaëtan, et Mmes BEAURAIN Nathalie, LAMME Sophie et RENARD Bénédicte.

Absents : Mrs ADER Mathias, DECHAMPS Michel, et Mmes LABARRE Katia, LEREBOURG Emilie.

Excusé : M. DURAND Yves-Michel qui a donné pouvoir à Mme RENARD Bénédicte

M. BOUCHER Stéphane a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du conseil du 3 juin 2019
- Aménagement de la route à voir : rue de la Fondance
- Discussion sur les réserves à incendie => Délibération à prendre
- Courriers à étudier => demande de subvention école de musique plateau est + école de danse de Perriers sur Andelle=> à délibérer
- Villages en Fête => demande de subvention pour l'achat d'une nouvelle sono => délibération à prendre
- Délibération pour verser 800 € vers « Villages en Fête » depuis « fêtes et cérémonies »
- Facture Orange pour mise en service réseau ATELIER MUNICIPAL=> décision modificative à prendre de « imprévu » vers investissement, « prestation de conseil »
- Point sur le PLUI
- Numérotation des rues à revoir du fait de l'arrivée de la fibre optique => délibération à prendre
- Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité.
- Suite avis favorable du Comité Technique Inter Communal pour passage de 21 à 28 H hebdomadaire pour Adjoint Administratif Madame Solenn TERNISIEN => délibération à prendre
- Information des commissions
- Questions diverses

Validation du compte rendu du Conseil du 3 juin 2019

Le compte rendu du Conseil du 03/06/2019 est validé à l'unanimité des membres présents.

Aménagement de la route à voir « rue de la Fondance » :

Monsieur Laurent SOLER, le Maire précise qu'il a reçu en mairie un courrier adressé au département et à la mairie de Bois d'Ennebourg émanant des habitants de la rue de la Fondance.

Ci-dessous le contenu de la lettre :

« C'est en tant que riverains de la rue de la Fondance (la D491) que nous nous permettons d'attirer votre attention sur un problème devenu majeur dans notre rue : **la vitesse des véhicules**.

Depuis quelques temps, les véhicules qui empruntent cette rue adoptent pour beaucoup une vitesse excessive. Les usagers qui circulent à pied ou à vélo dans la rue sont les premiers témoins de ces excès de vitesse.

De plus, au regard du caractère parfois très étroit de la rue, lorsque les voitures en circulation se croisent, celles-ci se rapprochent dangereusement les unes des autres, ou bien débordent largement sur les accotements non stabilisés de la rue, là encore à grande vitesse, mettant en danger la sécurité des piétons, des cyclistes et la leur par la même occasion.

Pour toutes ces raisons, nous sollicitons aujourd'hui votre bienveillance et vous demandons de bien vouloir étudier une solution qui permettrait de réduire concrètement la vitesse de la circulation, à tout moment de la journée.

L'installation d'aménagement de sécurité de type chicane avec une révision de la trajectoire de circulation pourraient permettre de diminuer la vitesse des véhicules et de rendre ainsi la rue plus sûre.

Nous vous invitons à venir constater par vous-même les abus (non-respect de la priorité à droite de l'impasse de la Garenne par exemple) de nombreux automobilistes qui empruntent notre rue : la vitesse y défie parfois l'imagination. Doit-on attendre un accident grave pour prendre des mesures afin que les usagers respectent le code de la route ?

Nous vous remercions par avance d'accueillir favorablement notre requête et nous espérons que vous voudriez bien entreprendre les actions nécessaires au règlement de ce problème.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos respectueuses salutations. »

Monsieur Laurent SOLER, le Maire précise que le responsable des routes départementales a constaté les faits et a rappelé que l'installation des infrastructures sur une agglomération étaient à la charge de la Commune avec accord du département.

Le responsable des routes départementales a également proposé d'effectuer des relevés de trafic et de vitesse afin d'évaluer la demande des riverains.

L'analyse de ces documents permettra d'envisager les aménagements susceptibles d'apaiser la vitesse des usagers.

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal proposent donc d'attendre ce comptage afin de trouver la meilleure solution.

Toujours en rapport avec l'aménagement des routes sur la Commune :

- Monsieur Sylvain CORDIER, Conseiller Municipal, demande également qu'un panneau « voie sans issue » soit installé à l'entrée de l'Impasse des Prairies.
- Madame Sophie LAMME, Adjointe au Maire, demande que deux panneaux « Attention passage d'animaux domestiques vache » soient installés Hameau de Coqueréaumont.

Discussion sur les réserves à incendie => Délibération à prendre

Monsieur le Maire, Laurent SOLER rappelle :

- Qu'un programme pluriannuel doit être mis en place pour la mise aux normes de la défense à incendie.

- Qu'il faut prévoir des installations supplémentaires (réserves et bornes à incendie)

1 Réserve à incendie « bout de bas », + 1 borne rue de la Fondance + 1 réserve à incendie rue de Coqueréaumont et une autre à déterminer.

- Pour ce faire Monsieur le Maire Laurent SOLER souhaite solliciter des aides financières auprès de toute Institution ayant autorité compétente.

Après délibération le Conseil :

- Accepte et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de toute Institution des aides financières.

Courriers à étudier => demande de subvention école de musique plateau est + école de danse de Perriers sur Andelle=> à délibérer

- Monsieur le Maire, SOLER Laurent fait part du courrier reçu en date du 27 mai 2019 émanant de Monsieur Antoine BLONDEL, Président de l'association Ecole de Musique du Plateau Est, qui sollicite la Mairie afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour soutenir financièrement leur école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas attribuer d'aide à cette école. Monsieur le Maire et l'équipe municipale préfèrent privilégier les 4 écoles de musique faisant partie de leur Communauté de Communes « l'Inter Caux Vexin ».

- Monsieur le Maire, Laurent SOLER fait part du courrier reçu en date du 21 mai 2019 émanant de Madame Nathalie LEBOURG, Présidente de l'association Andelle Danse Passion à Perriers sur Andelle, qui sollicite la Mairie afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour soutenir financièrement leur association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas attribuer d'aide à cette association. Monsieur le Maire et l'équipe municipale préfèrent privilégier l'école de danse de Ry, plus proche de notre commune et accueillant beaucoup plus d'habitants de la commune.

Villages en Fête => demande de subvention pour l'achat d'une nouvelle sono => délibération à prendre Délibération pour verser 800 € vers « Villages en Fête » depuis « fêtes et cérémonies »

- Monsieur le Maire, Laurent SOLER fait part du mail reçu en date du 17 juin 2019 de la part de Monsieur Stéphane SAVIN, Trésorier de l'association Villages en Fête, qui sollicite la Mairie afin d'obtenir la subvention sur projet afin de financer, en partie l'achat d'une sono dont le montant de la facture s'élève à 798.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer 300 euros à l'Association Villages en Fête.

Cette somme sera imputée sur l'article 647461 « subvention villages en fête projet » inscrit au budget 2019 de la commune.

- Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la demande d'un versement de 800 € au profit de l'Association Villages en Fête pour aider au financement du repas du 13 juillet 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer 800 euros à l'Association Villages en Fête.

Cette somme sera inscrite à l'article 6232 « fêtes et cérémonies ».

Facture Orange pour mise en service réseau ATELIER MUNICIPAL=> décision modificative à prendre de « imprévu » vers investissement, « prestation de conseil »

Monsieur le Maire, Laurent SOLER, précise avoir reçu une facture Orange d'un montant s'élevant à 912.00 TTC pour la mise en service réseau de l'Atelier Municipal.

Pour régler cette facture Monsieur le Maire précise qu'un virement de crédit (et non une décision modificative) est à effectuer du compte 020 « dépenses imprévues » vers le compte 2313 « Constructions »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser ce virement de crédit.

Point sur le PLUI

Monsieur le Maire Laurent SOLER donne compte-rendu de la réunion avec les 13 communes de l'ancienne communauté de communes du Plateau de Martainville sui l'avancée du PLUI.

Monsieur le Maire rappelle le regroupement des 13 communes en zones U.

- Pour les zones urbaines la commune de Bois d'Ennebourg sera en Ub et Uc.
- Pour les zones agricoles ainsi que pour les zones naturelles « N », l'agrandissement des bâtiments ne devra pas excéder 50 m2.
- Les règles au niveau de l'inclinaison des toits ont été revues. Le toit plat sera autorisé à condition qu'il y ait plusieurs niveaux.
- La distance de construction par rapport à une zone agricole sera de 10 m.

- La couleur des façades sera dans des tons naturels (pierre, bois...) et non plus dans la gamme des ocres.

Numérotation des rues à revoir du fait de l'arrivée de la fibre optique => délibération à prendre

Monsieur le Maire, Laurent SOLER rappelle qu'avec l'arrivée de la fibre optique, chaque maison doit porter un numéro de rue différent. Or plusieurs maisons rue de l'Eglise portent le même numéro.

Les parcelles cadastrales portant les numéros A 430, 431, 439, 443 (maison jumelée sur même parcelle), portent le même numéro, soit le 510 rue de l'Eglise.

Monsieur le Maire rappelle qu'il serait souhaitable de modifier cela en attribuant une lettre à chaque habitation concernée.

Les zones concernées sur le plan cadastral formant un escargot, la proposition est la suivante

Pour la parcelle portant la référence cadastrale N° 430=> le numéro de rue sera le 510 A

Pour la parcelle 438=> le numéro sera le 510 B

Pour la parcelle 439=> le numéro sera le 510 C

Pour la parcelle 443=> les numéros seront les 510 F et 510 G (maisons jumelées)

Pour la parcelle 433=> le numéro sera le 510 H

Pour la parcelle 434=> le numéro sera le 510 I

Idem pour les parcelles 467, 468, 469 et 470 portant le numéro 44 rue de l'Eglise,

Pour : la 470 il serait souhaitable d'attribuer => le numéro 44 A

Pour la 467=> le 44 B
Pour la 468=> le 44 D
Pour la 469=> le 44 C

Monsieur le Maire rappelle que la commande des numéros de rue est à la charge de la commune.

Les habitants concernés seront prévenus du changement par un courrier accompagné d'un certificat de numérotage leur permettant de communiquer leur nouveau numéro.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour modifier les numéros concernant les 510 et 44 rue de l'Eglise.

Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire, Laurent SOLER rappelle au Conseil Municipal que l'article 3,1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents non titulaires pour un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il expose, par ailleurs, au Conseil Municipal la nécessité de prévoir des travaux d'entretien à la bibliothèque. Il précise qu'en raison d'une activité déjà intense, surtout l'été, cette tâche ne peut être réalisée par le seul agent permanent de la collectivité.

Ainsi, compte tenu de la tâche à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 2 septembre 2019, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter un agent non titulaire pour une durée de 15 jours suite à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe pour effectuer les missions d'entretien de la bibliothèque, suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures, à compter du 2 septembre 2019 pour une durée maximale de 15 jours .
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 403, majoré 364, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012, article 6413 du budget 2019.

Monsieur le Maire précise qu'ayant les compétences requises, c'est une habitante de la commune qui a été choisie pour réaliser les travaux.

Suite avis favorable du Comité Technique Inter Communal pour passage de 21 à 28 H hebdomadaire pour Adjoint Administratif Madame Solenn TERNISIEN => délibération à prendre

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'adjoint administratif, occupant le poste de secrétaire de mairie, sous-évaluée au moment de l'embauche, compte tenu des tâches qu'il lui incombe et du temps de formation en résultant.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 19 juin 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif de 21/35^{ème} et de porter ce poste à une durée hebdomadaire de 28/35^{ème}.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de supprimer le poste existant au tableau des effectifs et de créer un nouveau poste.
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411

Information des Commissions :

Commission école :

Monsieur l'Adjoint aux écoles, Stéphane BOUCHER annonce avec soulagement et joie la réouverture d'une classe à l'école maternelle de Bois d'Ennebourg et remercie toutes les personnes qui se sont impliquées et qui ont défendu le projet : le maire de Bois l'Evêque, le maire de Bois d'Ennebourg le corps enseignant, les parents d'élèves...

Monsieur Stéphane BOUCHER rappelle que des travaux de peinture vont avoir lieu dans deux classes situées à Bois d'Ennebourg. Ces travaux seront effectués pendant les vacances scolaires, courant juillet.

Monsieur Stéphane BOUCHER rappelle également la mise en place d'une école numérique inter-rurale pour les CM1 et CM2 de Bois l'Evêque pour la rentrée prochaine 2019-2020.

Panneau d'informations :

Monsieur l'Adjoint aux travaux, Daniel MERAY, rappelle que le panneau d'information sera installé courant septembre.

Commission vie locale :

Madame, l'Adjointe à la vie locale Sophie LAMME, rappelle que pour la fête du 13 juillet au soir organisée par l'Association Villages en fête, (commune de Bois l'Evêque et Bois d'Ennebourg réunies), 120 personnes se sont inscrites et remercie l'équipe municipale pour son aide à la préparation de la soirée.

Questions diverses

Une discussion est lancée sur un souci récurrent et insupportable sur l'assainissement collectif Rue de la Fondance :

Le constat des habitants de cette rue est alarmant du fait des odeurs quasi permanentes qui les empêchent de pouvoir profiter de leur jardin et de leur terrasse tellement l'odeur est insupportable ainsi que pour certains les remontées de matières dans leur habitation.

Plusieurs constats sont évoqués :

- Tout d'abord les maisons qui ne sont pas équipées d'évents en amont de ce problème qui de ce fait participe à l'accumulation des gaz à cet endroit haut du réseau.

- Un réseau vieillissant avec de nouvelles habitations (lotissement à Bois l'Evêque, la maison de retraite et la Hémaudière) qui sont maintenant raccordées sur ce réseau.

Il apparaît donc évident que des travaux doivent être réalisés par le SIAEPA du Crevon et STGS afin de régler ce problème.

Il est aussi précisé que les habitants en ont assez de payer un service qui n'est pas rendu correctement.

Suite à cette discussion, il est décidé d'aller à la rencontre des habitants de la rue de la Fondance afin de déterminer avec le plus de précision possible le secteur impacté par ce problème et de remonter l'information auprès des services concernés pour trouver une solution à ce souci qui détériore le quotidien des habitants impactés.

Il est aussi signalé : un problème rencontré début Juillet sur le Hameau de Coqueréaumont de pression d'eau, la personne concernée a contacté le SIAEPA du Crevon qui va venir faire un contrôle de pression sur plusieurs jours afin de déterminer le problème.

Chasse :

Monsieur Sylvain CORDIER, conseiller municipal et président de la chasse à Bois d'Ennebourg a demandé au nom des chasseurs et de leur association, une subvention permettant de participer aux frais divers.

Monsieur le Maire Laurent SOLER a demandé qu'une lettre soit faite en ce sens et qu'à réception la demande sera étudiée en Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

Nathalie **BEAURAIN**

Stéphane **BOUCHER**

Sylvain CORDIER

Gaëtan **TREGUIER**

Cédric **HOUSSIER**

Sophie **LAMME**

Daniel **MERAY**

Bénédicte **RENARD**

Laurent **SOLER**

Yves-Michel DURAND
(pouvoir à Bénédicte RENARD)

Nicolas TURPIN